



**PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal
de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 2 juin 2026 à 18 h 03 en la
salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)**

Sont présents: Monsieur Marc Deslauriers, maire
Monsieur Philippe Gros, conseiller
Monsieur Régis Carrier, conseiller
Monsieur Martin Ménard, conseiller
Monsieur Olivier Prégent, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Monsieur Jean St-Antoine, greffier

Est absente: Madame Nancy Pelletier, conseillère

2026-06-153 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Martin Ménard et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 2 juin 2026 tel qu'il est proposé, mais en remplaçant le point 2 intitulé « Services techniques – Réaffectations » par les points suivants :

- 2.1 Abolition de postes - Contremaître voirie, contremaître réseaux et immeubles et contremaître parcs et espaces verts - Analyse des besoins en personnel
- 2.2 Création de poste - Contremaître aux travaux publics
- 2.3 Nomination - Abdelmalek Laïd - Contremaître aux travaux publics
- 2.4 Nomination - Stéphane Bessette - Contremaître aux travaux publics
- 2.5 Nomination - Roger Mbongo Mpela - Contremaître aux travaux publics

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. SERVICES TECHNIQUES - RÉAFFECTATIONS

**2026-06-154 2.1. ABOLITION DE POSTES - CONTREMAÎTRE VOIRIE,
CONTREMAÎTRE RÉSEAUX ET IMMEUBLES ET
CONTREMAÎTRE PARCS ET ESPACES VERTS - ANALYSE DES
BESOINS EN PERSONNEL**

IL EST proposé par le conseiller Olivier Prégent, appuyé par le conseiller Régis Carrier et résolu :

D'ABOLIR les postes cadres suivants en date du 8 juin 2026 :

- Contremaître voirie;

- Contremaître réseaux et immeubles;
- Contremaître parcs et espaces verts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-06-155 2.2. CRÉATION DE POSTE - CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS - ANALYSE DES BESOINS EN PERSONNEL

IL EST proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Philippe Gros et résolu :

DE CRÉER le poste cadre suivant en date du 8 juin 2026 :

- Contremaître aux travaux publics.

DE MODIFIER l'organigramme pour refléter cette création de poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-06-156 2.3. NOMINATION - ABDELMALEK LAÏD - CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS - SERVICES TECHNIQUES

IL EST proposé par le conseiller Régis Carrier, appuyé par le conseiller Martin Ménard et résolu :

DE NOMMER monsieur Abdelmalek Laïd au poste de contremaître des travaux publics au sein des Services techniques.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, un addenda au contrat de travail de monsieur Abdelmalek Laïd pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-06-157 2.4. NOMINATION - STÉPHANE BESSETTE - CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS - SERVICES TECHNIQUES

IL EST proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu :

DE NOMMER monsieur Stéphane Bessette au poste de contremaître des travaux publics au sein des Services techniques.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, un addenda au contrat de travail de monsieur Stéphane Bessette pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-06-158 2.5. NOMINATION - ROGER MBONGO MPELA - CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS - SERVICES TECHNIQUES

IL EST proposé par le conseiller Philippe Gros, appuyé par le conseiller Martin Ménard et résolu :

DE NOMMER monsieur Roger Mbongo Mpela au poste de contremaître aux travaux publics au sein des Services techniques.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, un addenda au contrat de travail de monsieur Roger Mbongo Mpela pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-06-159 **3. MARCHÉ DES SAVEURS DE L'ÎLE PERROT - ENTENTE 2024-2028
- ADDENDA - AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot et le Marché des saveurs de l'Île Perrot ont conclu une entente relative à l'organisation de marchés publics sur le territoire de la Ville pour la période 2024-2028;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit, pour chaque année, la tenue d'un maximum de 20 marchés estivaux, du printemps à l'automne, les mercredis de 15 h à 19 h, au parc des Générations;

CONSIDÉRANT que, à la demande du Marché des saveurs de l'Île Perrot, il y a lieu de modifier, à titre exceptionnel pour la période estivale 2026, le nombre de marchés estivaux, ainsi que leur lieu de tenue;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu, pour la période estivale 2026, de tenir un maximum de 16 marchés estivaux au parc des Citoyens;

CONSIDÉRANT que le Marché des saveurs souhaite également, pendant la période estivale 2026, tenir trois marchés sur le lot privé 2 678 374, propriété du Groupe Harden;

CONSIDÉRANT que l'entente 2024-2028 doit être modifiée afin de refléter ces ajustements.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Ménard, appuyé par le conseiller Régis Carrier et résolu :

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer l'addenda à l'entente 2024-2028 intervenue avec le Marché des saveurs de l'Île Perrot.

ET D'AUTORISER, à titre exceptionnel pour la période estivale 2026, la tenue de trois marchés sur le lot 2 678 374, propriété du Groupe Harden, étant entendu qu'aucun soutien technique ne sera fourni par la Ville pour ces trois marchés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 18 h 10.

Approuvé à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot en date du 9 juin 2026.

(Original signé)

Marc Deslauriers
Maire

(Original signé)

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier